



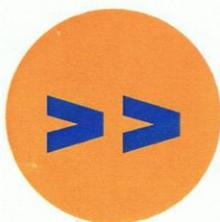
## CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ : CE QUI CHANGE AU 22 MARS 2017

A compter du 22 mars 2017, votre commune ne peut plus délivrer de cartes d'identité. Pour toute demande ou renouvellement vous êtes accueilli(e) dans l'une des 14 mairies habilitées du département dont Luxeuil-les-Bains.

### CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS À LA MAIRIE DE LUXEUIL-LES-BAINS : MODE D'EMPLOI

- 1** **Prenez rendez-vous\*** au service état civil par téléphone au 03.84.93.90.00 ou via le site internet [www.ville-luxeuil-les-bains.fr](http://www.ville-luxeuil-les-bains.fr)
- 2** **Venez au rendez-vous muni(e) des documents obligatoires** (liste à votre disposition au guichet ou sur [service-public.fr](http://service-public.fr))
- 3** Dès que les documents sont prêts, vous êtes recontacté(e) pour venir les récupérer

**\*aucune démarche ne sera réalisée sans rendez-vous**



## Gagnez du temps !

Pré-remplissez votre demande sur le site [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)



Mairie de Luxeuil-les-Bains - Service Etat Civil  
1 place St Pierre - 03.84.93.90.00  
Pièces d'identité sur rdv : du lundi au vendredi de 9h  
à 11h30 et de 13h30 à 16h30

*Luxeuil  
les Bains*